

snes

Académie de Toulouse

Rapport d'activité
2016-2018
Votez du 16 janvier
au 3 février 2018



Réformes
Ça coince !

Orientation post-BAC Des attendus malvenus !...

On les attendait... ils viennent d'arriver : les « attendus » !

Anciennement nommés les « prérequis », la cosmétique langagière ministérielle avait choisi de les renommer ainsi afin de faire oublier que c'était de sélection dont on parlait désormais, de sélection sur la base de ces référentiels de « compétences » censés servir de base au recrutement.

Et que découvre-t-on ? Des listes de compétences exigibles chez les futurs étudiants alliant généralités et banalités, du type « savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement » : ce n'est pas déjà ce qu'on peut postuler comme étant un acquis d'un élève se présentant au baccalauréat ? On découvre aussi des compétences plus ciblées par rapport au cursus, mais qui n'apportent pas grand-chose en termes d'explicitation des enjeux : par exemple pour la mention mathématique, on se demandera ce qui il

y a de révolutionnaire à affirmer qu'il faut « des compétences scientifiques ». Mais on lira également des mauvaises surprises avec des compétences pièges, puisqu'inattendues dans le cadre de la licence envisagée : le module « découverte du droit » doit avoir été suivi obligatoirement pour postuler en mention Droit. En Psychologie, seront regardées des compétences en Physique-Chimie !

« Attendus » avez-vous dit ? On en revient bien à des « prérequis » et certains sont tout de même surprenants !

Ajoutons à cela que les universités pourront ajouter leurs critères locaux, et ajoutons encore les éléments renvoyant à de l'évaluation comportementale, comme les « compétences comportementales » ou le « projet de formation motivé », technocratique périphrase pour évoquer des « lettres de motivation ». On comprend plus facilement au bout de cette addition que l'enjeu de la réforme de l'affectation

post-bac est bien de fermer les portes de l'université.

Est-ce assez ? Non, car pour faciliter encore le processus de tri, quoi de mieux que d'affaiblir le bac comme diplôme national reposant sur des épreuves nationales, terminales et anonymes et comme premier grade universitaire ? (*Lire aussi pages 14 et 15*).

Réduction des matières sujettes à un examen ponctuel, introduction très importante du contrôle continu, modularité des cursus, tous les ingrédients sont posés pour mettre en place une logique de portefeuille (de compétences) mais où les « billets » des uns et des autres n'auront pas la même valeur...

Résultats : l'inégalité et le tri social. On est bien loin de l'ambition de réussite pour tous.

Sylvain LAGARDE
Secteur lycée

Avancement certifiés Congés maternité, merci de s'abstenir aux échelons 6 et 8

Le 13 décembre s'est tenu la CAPA avancement d'échelon des certifiés, la première depuis la mise en place des nouvelles modalités d'évaluation des personnels. Le dispositif de transition entre l'ancien et le nouveau système prévoyait une inspection en 2016-2017 uniquement pour les personnels ayant une note pédagogique de plus de 3 ans et étant promouvables au 7^e et au 9^e échelon de la classe normale.

L'examen minutieux de chaque dossier a permis au SNES d'intervenir pour tous les collègues qui auraient dû être inspectés et ne l'ont pas été et donc se voyaient pénalisés dans leur avancement.

Les « oubliés » mais « rattrapés »

Certains de ces collègues avaient tout simplement été oubliés. Le rectorat s'en est aperçu quelques jours avant la CAPA et s'est tourné vers les IPR. Une inspection dans des délais si courts étant impossible, les IPR ont émis un avis sur un avancement accéléré après consultation des dossiers et appel au chef d'établissement. Quelle a été la teneur de l'entretien avec le chef d'établissement ? Les collègues concernés en ont-ils été informés ? Pourquoi n'ont-ils pas été entendus par les IPR comme lors d'une inspection ? De plus, pour plusieurs avis favorables,

la note pédagogique n'a pas été modifiée alors que l'IPR était présente, et la promotion a été prononcée « hors barème » car pour le Secrétaire Général qui présidait la CAPA, le « hors barème » va devenir... la « norme ». Le SNES-FSU dénonce cette manière de procéder !

Les « lésés pour compte » et « irrattrapables »

Les collègues en congé maternité ou congé parental, eux, ont tout simplement été mis de côté, ou plutôt mises puisqu'il s'agit essentiellement de femmes. Pas de service en 2016-2017, pas de possibilité de promotion accélérée. Rien n'a été anticipé en amont et rien n'est envisagé en aval. Certaines de ces collègues ne se sont pourtant arrêtées qu'en cours d'année. D'autres ont repris du service en septembre 2017 et auraient donc pu être inspectées avant la CAPA, comme cela a été le cas pour un collègue qui était en congé formation l'année dernière.

Nous avons demandé un report de cette CAPA, comme cela se fait dans d'autres académies, report qui nous a été refusé alors que le rectorat n'était pas prêt techniquement et que tous les cas de figure n'avaient pas été anticipés.



Le secrétaire général nous a assuré que les IPR et les chefs d'établissement sont « naturellement bienveillants » à l'égard des collègues. Cela ne suffit pas : nous attendons du Rectorat qu'il soit simplement équitable et qu'il ne vienne pas ajouter sa pierre à l'édifice des injustices faites aux femmes.

Les commissaires paritaires
Présents à la CAPA



A la CA Académique



Élections PSY-EN : une large victoire pour la FSU !

Avec la création du corps de psychologues de l'éducation nationale le 1^{er} septembre dernier (regroupement des anciens psychologues scolaires du 1^{er} degré et des anciens conseillers d'orientation-psychologues du 2nd degré) il fallait organiser de nouvelles élections pour les CAPA et la CAPN. Ces élections se sont déroulées par correspondance au mois de novembre 2017 et autant dire que l'essai est tout à fait réussi pour la liste présentée par la FSU.

Avec 74 % de participation, les électeurs ont montré leur intérêt pour la création de ce nouveau corps, qui, rappelons-le, était une des revendications de la FSU depuis des années.

En plaçant très largement en tête la FSU -55.7 % en CAPN et 68.2 % en CAPA -, les électeurs ont voulu aussi signifier leur attachement à ce nouveau corps et la confiance accordée à des élus combattifs, reconnus et présents tout autant sur le terrain des luttes (bataille contre les fermetures de CIO en ce moment) que sur le suivi des carrières et des mutations.

Ainsi la FSU remporte tous les sièges (4) à la CAPA de Toulouse, et au niveau national 5 sièges sur 7.

Rendez-vous dans un an, pour de nouvelles élections professionnelles, lors du renouvellement de l'ensemble des commissions paritaires.

Laure BENNASSAR
Secteur Psy-EN

La stratégie du KO

Le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer lors d'une séance de questions à l'Assemblée le 13 décembre 2017 a déclaré qu'il estimait mener la politique « la plus sociale » et « progressiste » depuis 20 ans.

Bel aplomb, quelques jours à peine après des annonces catastrophiques en termes de recrutements et de renoncement au progrès social incarné par l'accès pour tous les bacheliers à un choix très large de poursuite d'études.

Cette phrase illustre on ne peut mieux la stratégie de communication du nouvel occupant de la rue de Grenelle. Il s'agit d'un tir de barrage continu d'annonces qui laissent les professionnels, les commentateurs et les usagers « sonnés », incapables de suivre sérieusement le fil d'un projet éducatif cohérent. Les réactions, les commentaires occupent le terrain médiatique et éventuellement les repas de famille.

Ainsi, à ceux qui reprochent au ministre d'incarner une vision passiste de l'école - vision saluée, on le rappelle, par Marine le Pen - tant il reprend les vieux clichés de l'école d'antan, où les élèves portaient la blouse et chantaient façon choriste, il répond autonomie, numérique, réforme du lycée... Il y a là une grande habileté à jouer sur la confusion politique du moment, à agiter les chiffons rouges pour faire réagir, surréagir tous les acteurs du monde éducatif et à tout bout de champ. En attendant, les travaux avancent...

Car ne nous y trompons pas, en matière d'éducation comme sur les autres chantiers présidentiels, la ligne est claire : il s'agit de profiter du mandat présidentiel pour avancer sur la libéralisation du système scolaire...

Ainsi la priorité au premier degré affichée par le ministre n'est assurée que par redéploiement et par ponction sur le second degré : elle sert d'alibi à la remise en cause de tout le système, sous prétexte d'une inefficacité que des études qui tombent bien à propos nous somment d'accepter. Quant aux remèdes du ministre Blanquer, ils ne sont en rien progressistes : autonomie des établissements, primes au mérite, mise en concurrence à tous les étages et le tout dans un cadre budgétaire restreint.

La bataille à mener contre cette conception de l'école sera rude et longue. Il s'agit après cette pluie de coups, de « sortir des cordes » et d'organiser ensemble la riposte. Cela commence dès maintenant !

Bernard Schwartz
Co-secrétaire général

Bulletin syndical

snes

Académie de Toulouse

N° CPPAP : 1122 S 06278 - Prix au numéro : 1 €

Dépôt légal à parution - ISSN 1635-9658

Journal édité par le Snes :

2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse

Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38

Mél : s3tou@snes.edu

Directeur de Publication : Jean-Louis Viguier

Rédactrice en chef : Monique Degos-Carrère

Janvier-Février 2018 - N° 363

Public-Imprim Midi-Pyrénées - Tél. 05 61 44 11 12

IMPRIM'VERT®

Nos meilleurs vœux pour 2018



Un rapport d'activité

Pour quoi faire ?

Faire le point, ensemble

Lorsque l'on choisit de se syndiquer, c'est parce que l'on considère qu'ensemble on est plus forts pour défendre ses droits. C'est aussi parce que l'on partage des valeurs, une certaine conception du métier et que l'on veut se donner les moyens de peser sur ses évolutions.

En élisant des équipes de militants pour coordonner et animer les différents niveaux du syndicat, nous représenter auprès des interlocuteurs institutionnels, nous informer, organiser l'action, nous n'abandonnons pas pour autant notre droit de regard sur leur activité. Si certains acceptent de prendre des responsabilités, celle de chacun d'entre nous est de faire connaître son appréciation sur la manière dont celles-ci ont été assumées : c'est la base même du fonctionnement démocratique du SNES-FSU. Ce fonctionnement « atypique » reste cependant la condition indispensable pour construire durablement le rassemblement de toute la profession.

Vous lirez dans ce bulletin les différentes contributions qui témoignent du fonctionnement de la section académique du SNES-FSU et de l'investissement de ses militants au cours des deux dernières années.

Il n'est évidemment pas possible de dresser la liste exhaustive de tout ce qui a été réalisé. Une chronique de l'action passée n'aurait que peu d'intérêt, d'autant plus que le site Internet, les réseaux sociaux et nos publications jouent ce rôle en temps réel. Les pages qui suivent ont, pour nous, l'ambition d'explicitier le sens de notre action et notre conception de ce que peut être l'outil syndical du SNES-FSU.

Il s'agira ensuite, pour chaque syndiqué, d'exprimer son jugement sur le fonctionnement et l'action du SNES-FSU ces deux dernières années. Au-delà des divergences d'appréciation bien naturelles au sein d'une organisation pluraliste comme la nôtre, l'essentiel sera toujours de faire en sorte que le SNES-FSU reste un outil syndical efficace, où chacun puisse se retrouver avec ses collègues pour se défendre, débattre et porter une vision progressiste du système éducatif.

Toujours au plus près des collègues

Le SNES-FSU Toulouse a maintenu sur ce dernier mandat son objectif de visites d'établissements et d'animation d'heures syndicales sur l'ensemble du territoire. Ce travail de fournir s'est donc poursuivi depuis deux ans et a porté ses fruits. En effet, la connaissance que les sections départementales (S2) ont du terrain s'est affinée, ainsi que le maillage des établissements. Si cette action n'a pas toujours permis de renouveler tous les correspondants SNES-FSU de tous les collèges et les lycées, du moins avons-nous pu tisser des liens avec de nombreux adhérents qui, nous l'espérons, voudront bien s'investir davantage dans l'action de terrain, sur le lieu de travail.

La syndicalisation : le nerf de la guerre

Un syndicat n'est rien sans ses syndiqués. Cela a toujours été une évidence pour notre organisation qui a vocation à rassembler le plus grand nombre. Hélas, l'évolution de notre société et le contexte général ne favorisent pas toujours la réussite de cet objectif. Dans notre académie, les deux années écoulées sont pourtant assez positives en termes d'adhésion à notre syndicat. La section académique a ainsi réussi à endiguer les pertes d'effectifs ces deux dernières années. Certes, le rajeunissement de la profession qui voit arriver des collègues moins informés du rôle d'un syndicat est une difficulté réelle, mais celui de notre académie n'a pas pesé sur le nombre de syndiqués. Le travail en direction des stagiaires a par ailleurs été renforcé.

Intégrer, former et associer de nouveaux militants

Le dernier mandat a permis un rajeunissement des militants du S3 et dans une moindre mesure des S2.

Parce que nul n'est irremplaçable, parce qu'il est vital pour une organisation comme la nôtre qu'elle se nourrisse de la confrontation des idées et des expériences des uns et des autres, il est

• Modifications statutaires

- Le Congrès de Grenoble a acté en 2016
- le passage à 3 ans de la périodicité des Congrès nationaux, et du renouvellement des instances internes du SNES-FSU. La section académique doit en conséquence adapter son règlement intérieur, pour
- conserver le même rythme de renouvellement des instances académiques.
- En conséquence, les élus à la CAA proposent que l'article 5. du règlement intérieur de la Section académique, ainsi rédigé :

La section académique est administrée par une commission administrative (CA) de 45 membres élus pour 2 ans par les syndiqués de l'académie (...)

soit désormais rédigé sous la forme :

La section académique est administrée par une commission administrative (CA) de 45 membres élus pour 3 ans par les syndiqués de l'académie (...)

Conformément à ce même règlement intérieur, cette modification statutaire sera proposée à l'adoption du Congrès Académique des 8 et 9 mars 2018..



essentiel de permettre à de nouveaux militants de trouver leur place au sein du SNES-FSU. Il ne faut pas se leurrer, le contexte est difficile et l'engagement syndical est exigeant.

Cependant, grâce aux efforts des militants, « au repérage » de collègues susceptibles de s'engager, nous avons réussi à intégrer dans nos équipes militantes plusieurs jeunes collègues qui participent déjà au travail quotidien du SNES-FSU.

Débattre collectivement

Partager des idées, débattre (parfois vivement !) et toujours chercher à trouver ensemble un point de synthèse, telle est notre volonté lors de la réunion des instances internes du SNES-FSU. Ainsi, avons-nous réussi sur ce dernier mandat à améliorer sensiblement leur fonctionnement. En Bureau académique, Commission Administrative Académique, lors des Conseils syndicaux, les

débats toujours respectueux avec la tendance minoritaire ont d'ailleurs permis, très souvent, d'arriver à des positions communes que nos représentants ont pu porter dans les instances nationales.

Nous avons par ailleurs largement varié et développé notre offre de stages, multipliant les angles et sujets de réflexion. Mais nous avons aussi, en interne, porté notre effort sur la formation de nos militants.

Informers, mobiliser, agir ensemble

Une organisation syndicale comme le SNES-FSU se doit d'être en capacité de mobiliser les collègues autour d'un projet éducatif ambitieux et cohérent avec des revendications porteuses de progrès pour les élèves et les personnels.

Le mandat qui se termine a été principalement marqué par une très longue séquence électorale

qui a pesé lourdement sur l'avancée des dossiers éducatifs. Il a été très difficile, dès juin 2016, d'avoir encore des interlocuteurs ministériels et aucune annonce ni orientation nouvelle n'ont été décidées.

C'est principalement le volet Fonction Publique qui a permis de rassembler les collègues, d'abord autour des heures d'informations syndicales, des réunions et des stages sur les nouvelles carrières qui découlaient du PPCR, puis dans la manifestation du 10 octobre 2017.

Le combat contre la Loi Travail puis les ordonnances Macron a évidemment trouvé sa place dans l'action du SNES-FSU même si ce dossier a été porté principalement par les sections FSU départementales. Le SNES académique a toujours soutenu et relayé les actions menées pour permettre aux collègues de s'y investir.

La section académique a également beaucoup agi pour et avec les collègues dans la période autour de problématiques très diverses, assez nouvelles, et parfois moins immédiatement visibles que d'autres : défense des AED-TICE, évolution de la carte l'éducation prioritaire, mixité scolaire, nouvelle gestion des collègues non-titulaires, évaluation des élèves, lutte contre le refus des temps partiels, etc. sont des dossiers qui ont nécessité une implication nouvelle et plus intense des militants, et qui ont souvent montré la capacité de la section académique à peser sur ces dossiers, qu'ils soient purement locaux ou renvoyés au local par le Ministère.

Rapport financier

	2015-2016		2016-2017 exercice non clôturé	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Bulletins	26 286,93 €		14 034,30 €	
Fonctionnement	13 360,41 €		6 612,07 €	
Charges de copropriété	20 069,55 €		15 907,29 €	
Documentation	1 076,58 €		331,90 €	
Telephone	4 199,31 €		3 380,67 €	
Actions	6 024,99 €		0,00 €	
Stages	6 643,27 €		3 447,00 €	
Militants	46 940,07 €		28 751,87 €	
Courrier	20 866,97 €		18 666,52 €	
Personnel	46 437,03 €		46 489,93 €	
Frais Bancaires	907,63 €		222,52 €	
Cotisations		215 921,06 €		194 070,48 €
Autres Recettes		0,00 €		1 600,00 €
Totaux	192 812,74 €	215 921,06 €	137 844,07 €	195 670,48 €

Le rapport financier est présenté bien que la deuxième année ne soit pas encore clôturée, il manque donc des saisies.

Lors du congrès académique, un rapport financier actualisé sera proposé.

Le bilan se solde par un résultat négatif. La baisse des cotisations ne permet pas de parvenir à équilibrer nos comptes.

La commission de transparence des comptes sera réunie en janvier afin de valider l'exercice comptable 2016-2017.

Ce rapport d'activité a été rédigé PAR et SOUS la responsabilité des membres Unité & Action composant le secrétariat académique **Pierre Priouret, Bernard Schwartz, David Cluzel, Monique Degos-Carrère, Isabelle Richardeau, Carine Rios**, avec la collaboration de **Laure Bennassar, Jean-Pierre Dagou, Carole Garnier, Karine Giraut, Thomas Jarry, Sylvain Lagarde, Christophe Laronde, Jérôme Launet, Christophe Manibal, Valérie Puech, Valérie Ramond, Carine Rios, Hélène Tressens, Jean-Louis Viguière.**



Intercatégories

Défense des personnels

Dans cette période de « vaches maigres » et de crise de recrutement, les contentieux portant sur des éléments du traitement, paiement d'heures supplémentaires dues, d'ISSR et surtout de frais de déplacement n'ont pas manqué. Si certains ont pu être résolus à l'avantage des collègues, récupérer son dû reste encore trop souvent un parcours du combattant, en particulier pour les TZR.

Mais ce qui a marqué ce mandat plus encore, c'est une première : le refus de temps partiels sur autorisation dans plusieurs disciplines. En effet, l'administration pour pallier le manque d'enseignants, a décidé de remettre à temps plein des collègues qui avaient choisi le sacrifice salarial en gagnant moins, pour tenir malgré la fatigue ou des problèmes médicaux. Le SNES académique a suivi ces collègues de bout en bout, depuis l'écoute et le soutien jusqu'à l'aide pour la rédaction de plusieurs dizaines de recours. Le bilan est positif, avec plus de 60 % d'issue positive pour les collègues ainsi défendus.

L'autre domaine d'activité majeur du contentieux a été l'accompagnement, le conseil et l'aide à la rédaction d'observations, lettres, recours pour des collègues rencontrant des difficultés variées avec la direction de leur établissement, depuis les élus au CA pénalisés car jouant leur rôle en posant des questions légitimes, jusqu'à ceux en butte à des « petits chefs » qui abusent de leurs prérogatives, notamment en 2016-2017 par des injonctions abusives pour le remplissage du LSU ou suite à des rapports d'inspection qui démolissent davantage qu'ils ne conseillent.

Plus grave encore, ce sont parfois des collègues en procédure disciplinaire qu'il faut accompagner à des convocations, conseiller dans leurs écrits, l'objectif restant dans ce cas d'éviter au maximum la tenue d'une commission, tant les motifs avancés masquent parfois de tout autres problèmes, pour lesquels la sanction reste souvent inefficace.

S'ajoutent à cela toutes les questions « au fil de l'eau » concernant à peu près tous les aspects imaginables du métier, qu'il faut traiter aussi. Nombre de ces questions, bien que chronophages, ne débouchent pas forcément sur une requête ou un recours, mais elles témoignent de l'individualisation croissante des situations et du malaise de certains de nos collègues.

Formation syndicale

Le secteur académique a continué sur sa lancée depuis le précédent rapport d'activité, en proposant quelque 30 stages en 2 ans, en veillant à conserver un équilibre entre les stages de catégories, les stages sur l'actualité du métier, les stages disciplinaires et ceux sur des questions vives qui font débat.

Ainsi, concernant les disciplines, notre souci a été de proposer des stages pour celles qui n'en avaient pas jusque-là comme en mathématiques, technologie, STMG, ou qui n'en avaient pas eu depuis longtemps comme en documentation ou en lettres, tout en maintenant ceux qui se tiennent régulièrement (langues, histoire-géographie par exemple).



L'actualité du métier a occupé également un créneau important et recueilli la participation de très nombreux collègues : plus de 120 participants sur le stage concernant la réforme du collège, plus de 100 sur la nouvelle grille de carrière l'an dernier et cette année également, ainsi que toujours de très nombreux présents sur les stages mutations. Les groupes « collectif métier » sont maintenant bien lancés et poursuivent leur travail d'analyse et de réflexion.

Notre préoccupation durant ce mandat a bien sûr été de répondre aux attentes des collègues qui s'expriment notamment dans les bilans de stages, de les tenir informés sur l'actualité de la profession, mais aussi de lancer la réflexion collective sur certains sujets, comme par exemple la souffrance au travail ou l'École du numérique. Plusieurs centaines de participants ont répondu à l'appel, prouvant si besoin était que cette réflexion collective, les échanges entre pairs, les apports de chercheurs sont toujours nécessaires. C'est pourquoi le SNES académique poursuivra dans cette voie, avec le souci constant de répondre à la demande des collègues.

Secteur santé

Le secteur comprend actuellement une militante qui anime une permanence un après-midi par semaine, secondée par une autre militante une semaine sur deux. Elles renseignent et accompagnent les collègues qui ont des problèmes de santé tout au long de leurs démarches administratives (congé maladie, demandes de postes adaptés, demandes d'allègements de service, bonifications médicales lors des mutations, accidents de travail, prise en compte du handicap etc.)

Une première journée de formation a eu lieu en 2016-2017 pour informer les militants de différents secteurs et des départements au sujet des droits en matière de santé et de handicap et pour faire remonter les questions et les besoins des militants dans la matière.

D'importantes questions restent encore à travailler en lien avec les sections départementales et académiques, ainsi que le CHSCTA, pour défendre auprès du rectorat nos collègues touchés par la maladie ou le handicap. Des contacts sont pris pour cette année.

Retraite

Pendant ces deux années ce sont plusieurs dizaines de collègues que les militants du secteur retraite ont renseignés et accompagnés dans la constitution de leur dossier « Retraite ». Ils ont ainsi répondu à de très nombreuses questions, au téléphone, par mail ou au cours de rendez-vous au siège du S3 ou simplement téléphoniques, pour expliquer et vérifier les documents envoyés par l'administration.

Pour les syndiqué.e.s qui en avaient besoin (notamment pour choisir de manière pertinente leur date de départ), ils ont réalisé des simulations du montant prévisible de la pension alors que le rectorat se déclarait souvent dans l'incapacité de le faire.

Ils ont pris en charge l'organisation d'un stage académique annuel « Préparer et défendre sa retraite avec le SNES », stage dont le succès est allé croissant (plus de 40 participants en 2017). Nouveauté en 2017, à titre expérimental, deux réunions d'information sur la retraite ont été tenues dans deux départements (Hautes-Pyrénées et LOT).



Intercatégories



Éducation prioritaire

L'éducation prioritaire dans l'académie de Toulouse concerne pour le 2nd degré 20 collèges (5 REP + et 15 REP), mais avec des problématiques et enjeux bien plus larges.

Des lycées de notre académie étaient par exemple classés avant 2015. En 2016-2017, une mobilisation nationale a permis le fléchage de 450 postes d'enseignants dans le budget, dont 10 pour notre académie. Mais, malgré des actions résolues des établissements concernés et les relances du SNES Toulouse et de l'intersyndicale, le Rectorat n'a jamais clarifié l'attribution de ces 10 postes.

Par ailleurs, malgré des luttes victorieuses ça et là, la rentrée 2016 s'est faite avec un AED en moins par REP + et des REP aux classes trop chargées.

L'éducation prioritaire est trop souvent restée dans notre académie un laboratoire grand ouvert aux expérimentations et aux associations patronales telles United Way et Énergie Jeunes, pour qui « quand on ne réussit pas en 6^e, [...] c'est simplement parce qu'on n'a pas encore assez travaillé à se perfectionner »... Le SNES Toulouse a régulièrement combattu ces ingérences ces deux dernières années.

De même, le SNES Toulouse a pu constater que l'engagement de la circulaire de refondation de 2014 de mieux doter proportionnellement un établissement hors éducation prioritaire défavorisé n'a pas été tenu.

Pire, les REP de Graulhet, Mazamet, Moissac, Montauban, Toulouse-Lautrec et Claude Nougaro à Toulouse ont des classes à 26 et plus, Olympe de Gougues à Montauban accueillant même plus de 1000 élèves ! Drôles de priorités pour l'éducation, que les sections académique et départementales ont dénoncées dans les CTSD et CDEN, le SNES Toulouse s'adressant aussi au Rectorat à plusieurs reprises pour réclamer un groupe de travail qui ne lui a pas encore été accordé.

Les objectifs du Snes dans les 3 ans qui viennent seront de peser sur la nouvelle carte de l'éducation prioritaire à la rentrée 2019 ; de se battre pour les établissements les plus fragiles ; de pousser à la construction de nouveaux collèges dans le Tarn et Garonne et l'Ouest Toulousain notamment ; et de lutter pour que les personnels aient des formations adaptées.

Collège

Malgré le tour de force du gouvernement précédent pour imposer une réforme en collège largement rejetée par la profession, le secteur collège a continué à agir auprès des collègues, dans les instances rectorales et auprès de l'opinion publique pour en dénoncer les aspects les plus négatifs. C'est ce travail d'information et de conviction qui a permis, avec le changement de gouvernement, un assouplissement des points les plus controversés de la réforme : les EPI ne sont plus imposés coûte que coûte et l'offre de certaines options ou dispositifs est à nouveau possible dans les collèges publics bien qu'aucun moyen supplémentaire n'ait été octroyé. Ce n'est donc pas suffisant et le secteur collège continue à œuvrer au quotidien : il informe et répond régulièrement aux collègues, les accompagne en lien avec les sections départementales et les autres secteurs académiques, les consulte via les enquêtes ou lors d'heures d'information syndicale.



Segpa, éducation prioritaire, inclusion des élèves à besoin particulier, évaluation des élèves et brevet des collèges, carte des langues... ses militants sont régulièrement reçus en audience par les services du rectorat et par les IPR pour porter notre vision du collège, un collège plus humain, plus ambitieux pour les élèves et plus respectueux des personnels et de leur métier.

Lycée

Le secteur lycée a été engagé sur ce dernier mandat dans la contestation continue des effets délétères de la réforme du lycée : un combat toujours d'actualité avec les projets de réforme du bac, en rupture avec la vision du lycée dont le SNES est porteur.

Ainsi, le secteur est intervenu auprès du rectorat pour exiger un cadrage plus fort des nouveaux dispositifs d'évaluation locale, qui ont été l'occasion de nombreuses dérives et ont le plus souvent dégradé le temps de travail des enseignants. Au-delà de ces enjeux de métier, il y avait évidemment un engagement fort pour la défense d'un bac cohérent, national dans ses principes... mais aussi ses mises en œuvre sur le terrain !

De même les nouveaux textes sur le redoublement n'auront fait que renforcer les effets pervers d'une orientation des élèves trop pensée comme gestion de flux, et avec elle la hiérarchisation des séries, faisant tout particulièrement de la série STMG une série choisie par défaut.

Par ailleurs, on le sait, la réforme du lycée aura conduit à la dégradation des conditions de travail avec - notamment - la hausse des effectifs. Elle aura aussi fait perdre en transparence dans l'affectation et l'utilisation des moyens, au niveau des EPLE comme au niveau académique : le secteur lycée a donc été à l'initiative - avec le secteur éducation prioritaire - d'une interpellation intersyndicale auprès de la rectrice exigeant des critères clairs permettant de définir les lycées fragiles qui nécessiteraient un accompagnement plus spécifique.

Ce mandat aura été aussi celui de la mise en œuvre des nouvelles compétences de la nouvelle Région. Conscient qu'il y avait là des enjeux fort pour les lycées, le secteur est intervenu très en amont pour faire entendre ses inquiétudes et ses demandes. Sur la maintenance informatique, sur les équipements, sur les manuels, sur la labellisation numérique, le SNES a très vite mis en avant en audience, en instance et par des communiqués, les dysfonctionnements et mis en cause les orientations prises (externalisation, tentation d'interventionnisme dans le champ pédagogique, etc.)

Sur tous ces sujets, le secteur aura conduit plusieurs enquêtes afin d'avoir un état des lieux précis, de mieux cerner les problématiques de terrain et l'état d'esprit face aux changements imposés.



Intercatégories

Carrière

Le secteur suit, tout au long de l'année les opérations liées à la carrière des enseignants. Il prépare les interventions des élus du SNES-FSU, dans une optique de contrôle de régularité et d'équité, sur la base des sollicitations des collègues et des retours des fiches syndicales. L'objectif est d'informer et d'aider les collègues pour leur faire connaître leurs droits et les exercer : promotions, congés, indemnités, remboursement de frais, temps partiel, GIPA, etc. Nous agissons auprès du Rectorat à chaque CAPA et GT, en faisant notamment des propositions de modification, d'améliorations, de contrôle pendant la CAPA et de diffusion après. En lien avec le secteur, nos élus se battent pour améliorer les situations individuelles dans le respect des règles collectives lors des opérations de changement d'échelon, d'attribution de congés formation, d'accès à la hors classe ou à la liste d'aptitude, de titularisation. Pour la hors classe nous avons obtenu des annulations de baisses d'avis non motivés, essentiellement en collégé au moment de la mise en place de la réforme.

Avec la mise en place du PPCR, le secteur a été fortement sollicité pour vérifier les reclassements des très nombreux collègues qui se sont adressés à nous, ou la régularité de programmation des rendez-vous de carrière 2017-2018.

Notre combat permanent dénonçant des retards d'inspection dans certaines disciplines au moment des opérations de promotion a abouti avec le PPCR, puisque les rendez-vous de carrière permettront de traiter tous les collègues de la même façon quelque soit leur discipline, en cadrant très précisément des obligations engageant les évaluateurs.

Pour le Congé Formation, nos propositions de méthode de travail ont permis au Rectorat de travailler sur des bases plus rigoureuses, de rectifier des erreurs en allant vers plus d'équité pour les collègues.

A la CAPA Liste d'aptitude au corps des agrégés, nous avons combattu pied à pied certains refus du rectorat, grâce à une connaissance approfondie des dossiers des collègues. Le suivi de ces collègues se poursuivant post CAPA, certaines décisions négatives du rectorat ont été invalidées par le ministère en CAPN grâce au travail effectué en amont dans l'académie.

Affectations

Ces 2 dernières années le SNES-FSU a continué à mener le combat sur plusieurs fronts. Pour les TZR, le SNES-FSU a dû demander une nouvelle audience avec Mme La Rectrice afin de rétablir les collègues dans leurs droits, toujours menacés au gré des besoins de l'administration : droit à un arrêté dès Juin pour le Rad, droit à une priorité sur les heures à faire à l'année sur le Rad, droit à être affecté par le Rectorat et non sur appel d'un chef d'établissement ou d'un IPR, droit à un service qui respecte les nouveaux décrets. Les collègues affectés en REP+, eux, avaient vu leurs postes transformés en postes spécifiques à la rentrée 2015. Ce dispositif a été abandonné grâce aux nombreuses interventions du SNES-FSU dès la rentrée suivante ! Cependant, le « tout volontariat » actuel continue, sous une façon déguisée, de sélectionner les collègues qui postulent en REP+ et bloque dans leur poste les titulaires de REP+.

Le SNES-FSU se bat pour que tous les collègues aient droit à une mutation choisie dans un temps raisonnable. Ainsi, nous avons réussi à faire reculer le Rectorat qui souhaitait la suppression des bonifications de Rapprochement de conjoint sur les vœux commune. Nous avons fait maintenir la priorité absolue, un temps menacée, pour les collègues en Mesure de Carte Scolaire, obtenu un rapprochement de conjoint possible dans les mêmes termes qu'à l'INTER et des améliorations sur la prise en compte de la résidence. Enfin, le SNES-FSU, seul toujours, a obtenu l'introduction d'une nouvelle bonification de 500 points pour les collègues dans une situation médicale grave ou la priorité pour les collègues du second degré sur les postes ULIS implantés en collège.

De plus, c'est à l'initiative du SNES-FSU que lors de l'INTRA 2017, pour rétablir l'équité, une date ultérieure pour renvoi des pièces a été acceptée par le Rectorat, ce qui a permis de sauver plusieurs dizaines de demandes de mutation, initialement supprimées par le rectorat !

Le SNES-FSU poursuivra son combat pour un équilibre des barèmes permettant à chacun de muter dans un temps raisonnable, grâce, notamment, au retour d'un vœu géographique pour fluidifier le mouvement et à la fin des « mutations en aveugle » de l'INTER.

Stagiaires

Le secteur a continué ses traditionnelles activités d'accueil, de suivi et de conseils auprès des stagiaires, depuis le moment où ils passent les concours, puis doivent formuler des vœux pour leur affectation en stage, jusqu'à leur titularisation. Cela prend la forme d'opérations de tractage en lien avec le S2-31, d'une permanence spécifique en semaine et quotidiennement durant la moitié des congés d'été, de trois journées de stage chaque année (qui accueillent plus de 70 jeunes collègues), de rendez-vous individuels pour les stagiaires qui ne sont pas titularisés au premier coup, pour les aider à mieux appréhender l'entretien avec le Jury académique. Nous avons développé une permanence régulière sur les divers sites de l'ESPE, à la rencontre des stagiaires. Nous avons par exemple obtenu au cours du mandat une affectation améliorée des stagiaires lors de la phase académique de leur affectation en stage, qui a très notablement diminué les recours dus à des situations dramatiques.

Le secteur assure également le suivi de la formation en ESPE (présence aux réunions du Conseil d'Ecole et du Conseil Scientifique), avec des rencontres régulières avec sa direction. Nos axes d'intervention ont porté sur la recherche de l'allègement de la charge de travail des stagiaires en dehors de la formation. Nous avons notamment pu obtenir des modalités d'évaluation à l'ESPE plus légères et plus en phase avec une formation à caractère professionnel. Les élections internes à l'ESPE ont assuré la moitié des sièges au SNES et à la FSU, et le taux de syndicalisation reste deux fois plus important que chez les titulaires, ce qui prouve que nous sommes bien identifiés des stagiaires.

En ce qui concerne la formation continue, nos interventions ont essentiellement porté sur les problématiques liées aux préparations aux concours internes. Nous avons là aussi obtenu une baisse de ces frais et une plus grande égalité de traitement des frais d'inscription aux diverses préparations, même si le chantier reste encore ouvert.





Catégories

Non titulaires

Après la loi Sauvadet de mars 2012, le SNES-FSU a continué d'œuvrer pour une amélioration des conditions d'emploi des contractuel-le-s. Le décret 2014-1318 matérialisait ses efforts. Le décret 2016-1171 de fin août 2016 et les arrêtés connexes fixent un « nouveau cadre de gestion des agents non-titulaires » plus favorable. La circulaire 2017-038 de mars détaille encore plus les avancées que les académies doivent mettre en place.

Malheureusement, l'administration académique de Toulouse mène depuis des années une guerre de position en refusant d'appliquer les textes nationaux qui déplaisent localement.

Le SNES-FSU, majoritaire en CCP, n'a eu de cesse de rappeler à la DRH ses obligations et a pu limiter les dégâts au cours des 3 GT préparatoires au CTA de juin qui a acté très tardivement la mise en œuvre académique du nouveau cadre de gestion, avec effet d'application au 1^{er} septembre 2016. Concernant le positionnement sur la grille indiciaire, les congés d'été et l'évolution indiciaire, l'administration académique tord les textes dans une interprétation défavorable aux contractuel-le-s.

Dans le même temps, elle « oublie » de convertir des CDD en CDI, « oublie » d'affecter les CDD à l'ancienneté : autant de situations que le secteur non-titulaires rattrape en début d'année scolaire.



Journée de formation sur les nouvelles modalités du mouvement Inter 2018 pour les commissaires paritaires.

CPE

Il y a environ deux ans une nouvelle circulaire régissant la catégorie des CPE venait d'être publiée, le SNES-FSU s'était fortement impliqué dans l'écriture de ce texte qui a été bien reçu par la profession. A Toulouse, cette publication a pu donner l'occasion à certains chefs d'établissement, moyennant des calculs savants, de tenter d'étendre notre temps de travail au-delà de 35 heures. Le secteur CPE a bien entendu soutenu les collègues qui contestaient ces méthodes, mais a également su faire réaffirmer au corps d'inspection, lors d'une audience en mai 2016, que le temps de travail des CPE était bien de 35 heures, toutes activités confondues. Lors des deux années écoulées, nous avons également combattu l'implantation de demi-postes de CPE dans notre académie, lors du CTA de mars 2016, et l'administration a réduit ces implantations sur deux établissements l'année suivante (une seule création de cette nature en 2017).

Outre la défense des collègues et le suivi de leur carrière dans le cadre des CAPA, le secteur CPE propose des permanences bimensuelles, les jeux des semaines paires. Il organise également un collectif (réservé aux seuls CPE syndiqués) après chaque rentrée, et un stage académique, ouvert à tous, chaque année. Lors de ces stages, la journée est découpée en deux temps : une demi-journée sur les thématiques du moment, syndicales et de catégorie, l'autre demi-journée est réservée à l'accueil d'un intervenant sur un thème concernant le monde éducatif. Nous avons reçu en 2016 Marie-Jean Sauret, psychanalyste et professeur émérite de l'Université de Toulouse Jean-Jaurès qui a interrogé la possibilité d'une corrélation entre violences scolaires et violences institutionnelles et/ou économiques ; en 2017, Laurent Talbot, Maître de Conférence en Sciences de l'éducation à l'Université de Toulouse Jean Jaurès est venu défendre la nécessité, dans l'intérêt commun de l'enfant et de la société, de prolonger l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans.

Chez les CPE, la syndicalisation reste importante, voire en progression grâce à un travail de terrain structuré. Pour la période à venir, nous pensons, au regard des remontées du terrain toujours plus nombreuses, que c'est le thème « souffrance au travail » qui sera le fil conducteur de notre action, sans pour autant lâcher du lest sur les questions des moyens : nous continuerons à interpellier l'administration sur le manque d'effectifs dans nos vies scolaires, accentué par les plans « vigipirate » successifs.

Retraités

La syndicalisation et la défense de la catégorie est au cœur de l'activité du secteur retraités du SNES. Pour cela, il s'appuie sur les 8 S1 départementaux de retraités et son activité s'inscrit prioritairement dans la mise en œuvre des actions intersyndicales nationales de défense des retraités (délégations auprès des élus, rassemblements, manifestations...). La dernière en date, le 28 septembre 2017, a été un grand succès, tant au plan académique que national. Il faut dire que les revendications ne manquent pas : pouvoir d'achat, protection sociale, prise en charge de la perte d'autonomie... autant de domaines où l'action syndicale est indispensable. Plus que jamais indispensable sous la présidence Macron où les retraités, présentés comme des nantis et des privilégiés sont particulièrement maltraités. En témoigne, entre autres, l'augmentation de 25 % au 1^{er} janvier 2018 de la CSG, qui va entraîner une baisse de la pension pour la quasi-totalité des retraités de notre secteur.



Les représentants des S1 et les responsables académiques se réunissent plusieurs fois par an. Ensemble ils participent aux rencontres et initiatives nationales (réunions du collectif national, assemblée générale annuelle, journées d'automne de la FSU, stages de formation...)

Dans les départements, ils contribuent à l'animation des sections fédérales de retraités FSU et celles de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique.

En conclusion, il faut souligner que ces activités propres se font toujours avec le souci de maintenir le lien avec les actifs, en particulier dans l'action contre l'austérité, pour la défense des services publics et des valeurs qui fondent leur appartenance à la même organisation.



École Émancipée

Le Snes-Fsu ne doit pas devenir un syndicat d'accompagnement

Depuis le dernier congrès du SNES-FSU de 2016, la volonté de détruire les conquises sociales, d'affaiblir les solidarités et d'ériger la concurrence comme mode de fonctionnement de notre société ne fait aucun doute de la part des deux gouvernements qui se sont succédés : lois travail El Khomri et Pénicaud, état d'urgence intégré à la loi normale, austerité renforcée en particulier dans la fonction publique... Ces politiques n'ont pas épargné l'école avec la réforme du collège et maintenant celle de l'orientation post-bac et du lycée, qui visent toutes, en dernier ressort, à rendre, à moindre coût, chaque élève employable au sein d'une citoyenneté bali-sée.

Dans ce contexte, on attendrait d'un syndicat de transformation sociale qu'il développe une analyse politique pour une riposte à la hauteur des enjeux, et qu'il rende compte auprès des adhérent.e.s de la ligne syndicale qui guide son action. Or le rapport d'activité du secrétariat académique décrit essentiellement l'organisation quotidienne de la section en faisant l'impasse sur son orientation syndicale. Certes, l'action des sections académiques s'inscrit dans le cadre des mandats nationaux du SNES-FSU, mais chacune d'entre elles contribue à définir ces mandats dans les instances nationales. Le rapport d'activité académique souligne à juste titre la qualité des débats et la recherche d'une position de synthèse

dans le cadre de la Commission administrative académique (CAA), mais nous regrettons que les mandats issus de cette instance n'aient pas été défendus avec assez de pugnacité au niveau de la CAN. Alors que la direction UA nationale minorait systématiquement la portée des attaques, la section de Toulouse forte des mandats académiques aurait pu peser dans le débat national pour donner au SNES-FSU un cours plus critique et plus offensif.

Sur le projet d'évaluation des enseignants, la direction UA a eu un discours bien trop mesuré, essayant de faire valoir des aspects positifs, partant du constat que le système existant ne satisfaisait pas les collègues. L'ÉE a dénoncé le contenu de ce projet considérant l'attaque comme grave, de nature à changer l'exercice du métier et la culture professionnelle enseignante. Sur ce dossier, le secrétariat national a fait preuve d'une grande opacité : alors que les syndicats avaient reçu le projet mi-juillet 2016, les élus des instances nationales n'en ont eu connaissance que fin août par voie de presse, découvrant en même temps les premières expressions publiques du SNES-FSU qui n'avaient donc été discutées dans aucune instance. Le débat était dès lors verrouillé, et si des voix critiques se sont élevées dans un premier temps au sein du S3, celui-ci s'est rangé progressivement derrière la position du SNES national.

Sur la sélection à l'entrée dans le supérieur et la réforme annoncée du bac et du lycée, le gouvernement a déployé un arsenal communautaire hors du commun pour mener à bien une attaque sans précédent sur l'école et le système

éducatif public. L'ÉE ne cesse depuis plusieurs mois de pousser pour que le SNES-FSU soit à l'offensive et devance la communication du gouvernement, suscite le débat dans les équipes, auprès des parents et des élèves, mais les attermoissements au niveau national retardent la possibilité de contrer les réformes annoncées. Alors que la proposition d'une campagne sur le baccalauréat avait fait consensus dans le cadre de la CAA de septembre, les membres UA de la CAA de Toulouse présents au conseil national la semaine suivante se sont satisfaits d'un mandat national très en deçà de cette exigence.

Enfin, si les débats académiques sont de qualité, pointons tout de même le fait que des instances (bureau et CAA) ont été convoquées certains jours où nos élu.e.s étaient pris.e.s par d'autres tâches militantes ou professionnelles. Le secrétariat académique a peu tenu compte de nos alertes et ne s'est pas empressé de trouver des solutions. **Le pluralisme n'est réel que si la participation des tendances aux instances pour lesquelles les syndiqué.e.s les ont élu.e.s est effective.**

Pour l'ÉE, le SNES-FSU doit dénoncer plus fermement la politique néolibérale qui transforme en profondeur notre société, notre école et notre métier, être plus combatif et démocratique.

Pour toutes ces raisons, l'École Émancipée appelle à voter contre le rapport d'activité d'UA.

Les élu.e.s École Émancipée à la CA académique du SNES-FSU



Unité et Action

Plus que jamais, le choix de l'unité pour la profession !

Un contexte inédit

Un Ces deux dernières années ont vu un bouleversement politique majeur avec une élection présidentielle qui a défié tous les pronostics. Le nouveau gouvernement joue sur tous les faux-semblants, et peut paraître donner des gages aux uns et aux autres. Mais ce jeu de dupes ne doit tromper personne, car une évidence s'impose : à chaque fois se confirment des choix libéraux et de reculs importants, notamment pour l'École, en matière de recrutement, de démocratisation... Ainsi en est-il des annonces rétrogrades qui font la part belle au local, à l'autonomie des chefs d'établissement et même des Recteurs. Les attaques se font aussi plus précises et répétées envers les fonctionnaires, et au-delà, sur les services publics, désormais perçus comme des freins et dépassés. Quant à la Loi Travail elle aura été un marqueur idéologique sans ambiguïté du modèle porté par ce gouvernement. C'est pourquoi, nous sommes conscients de l'importance historique des prochaines batailles, que nous ne gagnerons que dans l'unité d'action la plus large possible des collègues.

Faire du SNES-FSU un lieu de débat, un outil de mobilisation

Certains que nous sommes que la réussite du combat syndical passe par la capacité à mobiliser le plus grand nombre, la priorité qui a guidé notre action ces deux dernières années a été de travailler à faire du SNES-FSU un outil de rencontres et d'échanges, pour que notre organisation puisse toujours être un lieu de débat et une force de proposition. Que ce soit dans les réunions, les stages et dans nos instances, les débats ont toujours permis, dans le respect des sensibilités des uns et des autres, d'éclairer et de faire avancer la réflexion, et au final de prendre des décisions les plus largement partagées.

Un SNES-FSU combatif

Marquée par une très longue séquence électorale dans laquelle les questions éducatives ont été reléguées à des fins de débats, la période qui s'achève a aussi consacré le renvoi au local de la déclinaison de mesures impulsées auparavant nationalement. La majorité UA à la tête de la section académique a relayé largement les très nombreux appels à manifestation contre les diverses versions de la Loi Travail, et s'est engagée sans ne jamais rien céder sur les questions éducatives sur lesquelles elle aura été le plus souvent à l'initiative : bataille contre la mise en place de la Réforme du Collège et sa déclinaison dans le volet Évaluation, mise en place du cadre académique de gestion des non-titulaires, opérations de mutations et de carrière, bataille contre les refus de temps partiels, psychologues de l'Éducation

nationale, avenir des CIO, éducation prioritaire, mixité, Sur tous ces dossiers, les militants des S2 et des secteurs ont été impliqués, relayés et soutenus par les responsables académiques. Tous ont défendu les positions et propositions du SNES-FSU, et défendu concrètement les collègues.

Un SNES-FSU qui se renouvelle

Les militants Unité & Action se sont attachés depuis deux ans à relever un défi important pour notre section académique : renouveler les équipes militantes en ayant toujours le souci du rajeunissement et de la féminisation. Nous avons ainsi repéré puis convaincu de nouveaux camarades de rejoindre les équipes militantes expérimentées. C'est tout le SNES-FSU, dans toute l'académie, qui y gagnera demain, pour continuer à peser par la mobilisation la plus large dans l'action résolue.

Les élus UA à la CAA vous appellent à soutenir l'action des équipes militantes en situation de responsabilité durant les deux années écoulées, en votant

**POUR le rapport d'activité
POUR le rapport financier**

Rapport d'activité 2016-2018

Du mardi 16 janvier au samedi 3 février 2018 : votez !

Électeurs

Tout syndiqué ayant versé sa cotisation au trésorier du S1 à la date du 15 janvier 2018 peut et doit voter. Pour cela, le trésorier du S1 doit transmettre, pour le 15 janvier au plus tard, à la trésorerie académique la liste complémentaire des syndiqués ayant payé leur cotisation, liste accompagnée du bordereau d'envoi des fonds correspondants. Toute prise en compte par un S1 du vote de collègues non électeurs peut entraîner l'annulation de la totalité du vote de ce S1 par la commission académique de dépouillement.

Période de vote

Les opérations de vote se dérouleront du **16 janvier au 3 février inclus**. Le dépouillement dans les S1 aura lieu, au plus tard, le mercredi 10 février.

Le scrutin ne peut pas être ouvert avant la date officielle d'ouverture. En aucun cas il ne peut être prolongé après la date de clôture (le 3 février).

En cas de problème, prenez contact avec le S3 : 05 61 34 38 51

Tout syndiqué doit émettre 4 votes

Rapport d'activité national
Rapport financier national
Rapport d'activité académique
Rapport financier académique

Vote dans les sections

■ **Le vote est individuel et secret.** Dans les S1, chaque syndiqué vote sous double enveloppe. L'enveloppe intérieure contenant le bulletin ne doit comporter aucune mention, l'enveloppe extérieure cachetée doit porter le nom et la signature du votant. Chaque votant remet son vote au secrétaire du S1 et **signe les 2 feuilles d'émargement sous peine de nullité.**

■ Les collègues absents de leur établissement pendant la durée du scrutin peuvent voter par correspondance, sous double enveloppe.

Le matériel de vote devra leur être envoyé par le secrétaire de S1. Leur vote doit parvenir au S1 pendant la période d'ouverture du scrutin, l'enveloppe extérieure portant nom et signature. Cette enveloppe sera transmise au S3 avec les listes d'émargement.

■ Exceptionnellement, si un syndiqué est empêché de signer la liste en même temps qu'il vote, l'enveloppe extérieure portant son nom et sa signature sera transmise au S3 avec les listes d'émargement par la commission de dépouillement du S1.

■ La commission de dépouillement, composée de membres de toutes les tendances représentées dans le S1, doit se réunir dès la fermeture du scrutin. Les feuilles de récapitulation des votes seront signées par au moins 2 scrutateurs.

■ Les sections qui comptent moins de 5 adhérents enverront directement au S3 les bulletins de vote avec les feuilles d'émargement.

Envoi des résultats

Pour que le vote soit recevable, les feuilles récapitulatives validées par au moins 2 signatures et obligatoirement accompagnées des feuilles d'émargement devront être parvenues au S3, pour le lundi 12 février au plus tard.

Vote par correspondance (retraités, isolés)

■ Utiliser le bulletin de vote ci-dessous (ou un bulletin manuscrit).

■ Mettre le bulletin sous double enveloppe : l'enveloppe intérieure ne doit comporter aucune mention, l'enveloppe extérieure mentionnant : nom, catégorie et signature.

■ Adresser le vote à :
SNES, 2, avenue Jean Rieux 31500 Toulouse

■ **Les votes par correspondance devront être expédiés assez tôt pour qu'ils soient parvenus au S3 le lundi 12 février au plus tard.**

Les enveloppes de vote seront ouvertes par la commission de dépouillement académique après contrôle par le trésorier académique du paiement de la cotisation. Le responsable des retraités devra être présent lors du dépouillement pour effectuer le contrôle de trésorerie des membres de sa catégorie.

Bulletin de vote

Pour chacun des 4 votes entourer la mention choisie

Rapport d'activité national

Pour Contre Abstention

Rapport financier national

Pour Contre Abstention

Rapport d'activité académique

Pour Contre Abstention

Rapport financier académique

Pour Contre Abstention



Il aura donc fallu un article de Libération, se faisant écho de la presse locale qui évoquait l'annulation par l'enseignement privé catholique d'un spectacle destiné aux collégiens, pour que les responsables diocésains renoncent à leur décision initiale d'annuler une pièce. En fait, il aura fallu aussi vérification que la pièce n'avait rien de choquant, contrairement aux allégations de certains !

Enseignement « libre » X, Y... et nous !

De quoi parle-t-on ? De « X, Y et moi ? spectacle-débat tout public à partir de 12 ans » sur la question des inégalités homme-femme... Une pièce qui n'avait jusqu'à présent pas fait polémique là où elle a été mise en scène. Mais, tout d'un coup, le site *riposte-catholique.fr* s'empare du sujet pour le travestir et en fait un débat biaisé, caricatural sur la question du genre. Et met la pression sur l'enseignement catholique - en criant quasiment à la perversion ! Au final, le soufflet retombe car rien de scandaleux dans l'œuvre passée sous les fourches caudines de censeurs improvisés.

Anecdotique et ne concernant que le privé ? Non, car le SNES est attaché à des principes. D'abord le SNES a dénoncé la décision initiale des responsables diocésains parce qu'ils ont validé par leur réaction que des groupes de pression sans aucune légitimité et idéologiquement extrémistes pouvaient s'immiscer dans le champ éducatif et y trouver une forme d'écoute. Ensuite, le SNES a rappelé qu'il ne faut pas oublier que « l'information et l'éducation à la sexualité » font partie de la loi, qu'elles

visent à présenter « une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes » dans le cadre d'une éducation ouverte prenant en considération la complexité d'un sujet essentiel : « Il s'agit de donner [aux élèves] les moyens de s'approprier progressivement les données essentielles de leur développement sexuel et affectif et leur permettre notamment de mieux analyser et appréhender les multiples messages médiatiques et sociaux qui les assaillent quotidiennement ». De ce point de vue-là, il restera plus que regrettable que certains aient pu douter de la qualité du travail (pourtant élaboré avec des partenaires de l'éducation), et que d'autres se soient servis du prétexte d'une simple évocation de la sexualité pour faire résonner une idéologie complètement décalée dans une société moderne et tolérante.

Mais que retenir surtout pour conclure ? Que l'enseignement le plus « libre » aujourd'hui est bien celui du service public... et laïc !

Sylvain LAGARDE
S2 Aveyron



Monsieur le Président Macron,

Je n'accepte ni mépris, ni compassion,
Je ne suis ni « rien », ni « fainéant »,
J'aide mes enfants et petits enfants,
Dans le bénévolat, je donne mon temps.
De ma CSG, je refuse l'augmentation,
Je veux la revalorisation de ma pension,
Le juste retour de ma vie de cotisations.
J'ai acquis le droit de vivre dignement,
La France en a les moyens, largement.

-
- Cartes pétition
- lancées par
- l'intersyndicale
- des retraités.
- Elles seront déposées
- en Préfecture
- le 22 janvier
- 2018.
-
-

Billet d'humeur

Au secours ... nouveaux pauvres !

Interrogée par le quotidien « L'Opinion », une ancienne chef d'entreprise à 8000 € par mois, nouvelle députée « En marche », qui, à défaut de se taire a choisi de rester anonyme, s'est plainte de ne plus gagner que 5000 € et d'avoir dû fortement réduire son train de vie : « Je vais moins souvent au restaurant, je mange pas mal de pâtes, j'ai ressorti des vêtements de la cave et je vais devoir déménager ».

Les millions de français en dessous du seuil de pauvreté, les bénéficiaires des restaurants du cœur et même les retraités à 1400 € de pension pour lesquels elle a voté l'augmentation de la CSG, comprendront-ils sa détresse ?

Pour conclure, citons Jean Ferrat :

« Faut-il pleurer, faut-il en rire. Fait-elle envie ou bien pitié. Je n'ai pas le cœur à le dire. »

Jean-Louis Viguié

5 idées fausses sur le BAC

1: « Aujourd'hui, tout le monde a le bac »

FAUX

En 2016, 79 % d'une génération accède au baccalauréat, une proportion quatre fois plus élevée qu'en 1970. On note donc qu'aujourd'hui encore, 20 % des jeunes ne vont pas jusqu'au baccalauréat. Et ce chiffre cache des inégalités sociales qui restent profondes: par exemple, si plus de 90 % des enfants de cadres supérieurs accèdent au baccalauréat, ce n'est le cas que de 65 % des enfants d'ouvriers (et même à peine 40 % des enfants d'ouvriers non-qualifiés).

L'urgence n'est-elle pas plutôt de lutter contre cette inégalité des chances persistante? Mais c'est vrai, l'accès au baccalauréat s'est démocratisé: faut-il déplorer cette ouverture croissante? Faut-il revenir plus de 40 ans en arrière, à une époque où l'immense majorité des jeunes arrêtaient les études avant le lycée, pour entrer dans la vie active avec très peu de diplômés?

2: « Aujourd'hui, le bac ne vaut plus grand-chose sur le marché du travail »

FAUX

Entrer sur le marché du travail en n'ayant « que » le bac est déjà une forme de protection relative contre le chômage: en 2010, si 17 % des jeunes actifs n'ayant que le bac sont au chômage, c'est le cas de 40 % des jeunes non-diplômés. 57 % des bacheliers ont un « accès rapide à l'emploi », contre seulement 24 % des non-diplômés.

Et puis surtout, le bac est avant tout un tremplin vers les études supérieures, et là il n'y a pas photo: plus les jeunes accèdent à un diplôme élevé, moins ils subissent le chômage, et plus ils accèdent à des emplois qualifiés, dès le début de carrière ou plus tard.

Le bac reste donc un passeport indispensable pour espérer, à terme, une insertion professionnelle satisfaisante. Le bac est peut-être « de moins en moins suffisant », mais il est incontestablement « de plus en plus nécessaire »!

3: « Le bac est trop complexe et évalue mal les élèves »

FAUX

Et c'est le CNEC* qui le dit: « Au milieu des années 1990, la très grande majorité des pays laissaient aux écoles la possibilité de délivrer un titre certificatif « maison »

uniquement fondé sur le contrôle continu en cours d'année par les enseignants. Désormais, le modèle français du baccalauréat est devenu dominant dans l'OCDE ». Le CNEC* explique d'ailleurs que c'est la forme des tests nationaux qui permet le mieux de faire progresser les élèves, tout en diminuant les inégalités, puisqu'il y a obligation de suivre un même programme pour des exigences communes.

**CNEC: Conseil national d'évaluation du système scolaire.*



4: « L'orientation post-bac se fait avant le bac, par le contrôle continu »

FAUX

Aujourd'hui, la poursuite d'études se « joue » en grande partie sur les notes moyennes des deux premiers trimestres, seules prises en compte dans la procédure APB: les épreuves du baccalauréat n'auraient donc plus vraiment de sens, c'est le contrôle continu qui détermine les poursuites d'études.

Mais c'est une illusion d'optique! Si les établissements de l'enseignement supérieur recrutent les candidats sur la base de leurs notes des deux premiers trimestres de terminale, cela n'est possible que parce qu'il y a, à la fin de l'année, un examen national: c'est, pour les établissements « recruteurs », la garantie que ces notes de contrôle continu ont de la « valeur », que les élèves sont évalués, au cours de l'année, sur la base d'un même programme, et en préparation d'un même examen.

Sans l'examen terminal, les établissements recruteurs seraient amenés à se « méfier » de la « réputation » de tel ou tel établissement (« surnotant » ses élèves ou, au contraire, ayant des exigences trop élevées...). L'examen national, terminal et anonyme, reste le fondement incontournable de la confiance que l'on peut accorder aux dossiers des candidats!

5: « Le fort taux d'échec à la fac montre que le bac prépare mal les lycéens à l'Université »

FAUX

Le ministre explique que 60 % des bacheliers qui vont à l'Université ne valident pas leur 1^{er} année d'étude, ce qui montrerait que le baccalauréat prépare mal à la poursuite d'études. Ce raccourci qui mélange tout est pour le moins intellectuellement malhonnête.

D'abord, tous les bacheliers ne vont pas à l'université: 52 % des bacheliers généraux s'y inscrivent après le bac, mais seulement 20 % des bacheliers technologiques, et 7,5 % des bacheliers professionnels. Autrement dit, 8 bacheliers technologiques sur 10, et plus de 9 bacheliers professionnels sur 10, ne vont pas à l'université.

Ensuite, sur 100 bacheliers qui s'inscrivent en Licence, 5 ans plus tard 60 ont obtenu au moins un bac +2 (dans la licence concernée, ou une autre, ou après réorientation), et 30 sont encore en train d'étudier: « l'échec » à obtenir un diplôme du supérieur concerne 20 % des bacheliers qui s'inscrivent en Licence, ce qui certes déjà trop, mais ne correspond pas aux 60 % médiatisés.

Un certain nombre de bacheliers partent en Licence pour « tenter leur chance », même si le risque d'échec est fort. Cette tactique n'est pas réservée aux bacheliers technologiques ou professionnels. Ainsi à peine 15 % des étudiants en 1^{er} année de médecine (essentiellement des bacheliers S) passent en 2^e année, et la majorité de ceux qui sont partis en médecine après le bac se réorientent au bout de deux ans... Cet « échec » là serait-il plus tolérable?

Visiblement le ministère, qui veut instaurer des « prérequis », euphémisme pour « sélection » à l'entrée de l'Université, ne vise pas tous les bacheliers... Les bacheliers technologiques et professionnels, massivement issus des classes populaires, auraient-ils moins le droit de faire des études que les bacheliers « mieux nés »?

Pour aller plus loin :
www.snes.edu

Projet Blanquer/Mathiot

Un bac maison, et pas d'ambition !

Le baccalauréat nouvelle mouture risque de se réduire à un diplôme de fin d'études secondaires, condition nécessaire mais insuffisante pour poursuivre des études.

■ Diminuer le nombre de disciplines évaluées par une épreuve finale ?

Ce qui est prévu : seulement quatre épreuves finales en Terminale, dont deux qui évalueraient la « spécialité » de l'élève, et deux qui seraient « universelles » dont un « grand oral interdisciplinaire ».

■ Généraliser le contrôle local ?

Ce qui est prévu : toutes les disciplines étudiées par l'élève, et qui ne donnent pas lieu à une épreuve finale, sont évaluées localement en contrôle continu ou ponctuel.

■ Réduire l'offre de formation ?

Ce qui est prévu : le remplacement des séries par un système « majeure/mineure » où l'élève choisit son « menu » d'enseignements et ses épreuves finales. Cela pourrait se tra-

duire par une spécialisation accrue et l'abandon de certains enseignements.

Pour le SNES-FSU : accorder à une minorité des enseignements la validation par un examen national leur accorde une importance qui minore tous les autres.

Pour le SNES-FSU : les évaluations locales, c'est le « bac maison », dont la valeur dépend de la réputation du lycée. Le bac en épreuves nationales et anonymes garantit l'égalité de traitement de tous les élèves !

Pour le SNES-FSU : loin d'ouvrir le champ des apprentissages, le système des enseignements « à la carte » ou modulaire détermine précocement les destins scolaires et réduit les possibilités de choix.

Le SNES-FSU défend un autre projet pour le baccalauréat.

Ce qu'il faut maintenir :

■ des épreuves terminales, nationales et anonymes, pour un bac 1^{er} grade universitaire ;

■ des épreuves suffisamment nombreuses pour évaluer l'ensemble des enseignements ;

■ une organisation du lycée en séries ;

Ce qu'il faut changer :

■ les épreuves (contenu, durée, coefficients) doivent être revues pour être mieux adaptées à la cohérence de chaque série.

■ l'architecture de chaque série doit être repensée pour permettre une spécialisation plus progressive, qui n'enferme pas les élèves, et qui permette de combiner une culture commune large et une formation spécialisée rigoureuse.

■ les séries doivent être reconstruites également pour en finir avec l'hypertrophie de la série S, qui n'est satisfaisante pour personne !

Collège

Devoirs faits : pour qui, comment ?

En mai dernier, le Ministre a annoncé la mise en place dans chaque collège du dispositif « devoirs faits » pour le retour des vacances d'automne. Or à cette date, les dotations d'HSE pour rémunérer les enseignants n'étaient pas encore connues dans notre académie et les chefs d'établissement ont eu bien des difficultés à organiser quelque chose de cohérent sans connaître les moyens qu'ils allaient pouvoir y consacrer. Les quelques établissements ayant pu afficher la mise en place du dispositif n'avaient, pour la plupart, que reconduit des dispositifs d'aide déjà existants.

C'est lors du CTA du 6 novembre que la Rectrice annoncée l'octroi de 40000 HSE supplémentaires et de 86022 euros pour payer les intervenants extérieurs dans le cadre du dispositif. A cela s'ajoute le recrutement de Services Civiques, que les établissements peinent à recruter par manque de candidatures.

Progressivement, la fin du premier trimestre a donc vu se mettre en place le dispositif dans d'autres collèges et les premières difficultés de mise en œuvre n'ont pas tardé à apparaître : manque de personnel volontaire, manque de salles, créneaux horaires des vo-

lontaires ne correspondant pas aux disponibilités des élèves, emploi du temps des élèves contraint par le ramassage scolaire...

Quant aux élèves, le dispositif prévoit qu'ils soient volontaires. Nul besoin d'être enseignant pour savoir que les volontaires ne sont pas toujours ceux qui en ont le plus besoin : or ces derniers ont besoin d'un accompagnement qui ne peut se résumer à la distribution de quelques HSE.

Les questions de la mise au travail des élèves et des devoirs à la maison méritent une vraie réflexion. Les professionnels, ceux qui sont avec les élèves, savent que plus de temps en classe, avec des effectifs corrects fonctionne mieux que du saupoudrage d'aide.

« Devoirs faits » a été lancé pour lutter contre les inégalités induites par les devoirs à la maison. Il ne faudrait pas que ce dispositif, du fait de sa mise en place aléatoire, ne contribue à les creuser davantage encore.

NB : n'hésitez pas à faire remonter l'expérience menée dans votre établissement, en écrivant à college@toulouse.snes.edu



Carine Rios
Secteur collège

Informations pratiques

Pour rejoindre le Snes

Tél. 05 61 34 38 51 - Fax 05 61 34 38 38

2, avenue Jean-Rieux - 31500 - Toulouse

Métro François Verdier

Permanences tous les après-midi de 14 à 17 heures

Adresse électronique générale:

s3tou@snes.edu

Syndicalisation:

tresorerie@toulouse.snes.edu

Carrière

(avancement, promotion, notation):

carriere.certifies@toulouse.snes.edu

carriere.agreges@toulouse.snes.edu

Mutations ou affectations:

mutations@toulouse.snes.edu

Stagiaires:

stagiaires@toulouse.snes.edu

Non-titulaires:

nontitu@toulouse.snes.edu

CPE:

cpe@toulouse.snes.edu

Santé:

sante@toulouse.snes.edu

Personnels-Vie scolaire:

aedmise@toulouse.snes.edu

Retraites:

retraites@toulouse.snes.edu

COPSYs:

copsys@toulouse.snes.edu

Stages syndicaux:

formation.syndicale@toulouse.snes.edu

Collège:

college@toulouse.snes.edu

Lycée:

lycee@toulouse.snes.edu

Site académique
www.toulouse.snes.edu



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement
avant de vous engager.

Exemple⁽¹⁾ : pour un crédit amortissable d'un montant de 1 200 € et d'une durée d'un an, vous remboursez 12 mensualités de 100 € au TAEG fixe de 0 % (taux débiteur fixe de 0 %). Montant total dû par l'emprunteur 1 200 €. Le montant des mensualités indiqué ci-dessus ne comprend pas l'assurance facultative proposée habituellement : assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) calculée sur le capital restant dû, avec un montant de 1^{re} cotisation mensuelle de 1 €, un montant total sur la durée du crédit de 6,46 € et un taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 1,00 %.

**PROFITEZ
D'UN PRÊT À 0%
POUR DÉMARRER
DANS LA VIE ACTIVE**

Crédit Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT DE TOULOUSE

6 rue de la Tuilerie – BP 23107 – 31131 Balma Cedex

Tél. : 05 34 42 64 70 – Courriel : 02290@Creditmutuel.fr

Nouveaux personnels du monde de l'éducation,
bénéficiez d'une avance sur vos premiers salaires⁽¹⁾ :
Empruntez jusqu'à 3 000 € sans frais de dossier
ni paiement d'intérêts.

(1) Après étude et sous réserve d'acceptation du dossier. Offre sous conditions réservée aux détenteurs d'un Eurocompte Jeune Actif ou VIP Confert. Durée maximale de remboursement : 12 mois. Délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat. Les intérêts sont pris en charge par le CME Toulouse. (2) Conditions au 01/07/2017.